

Il existe plusieurs aides financières afin de payer le loyer, le dépôt de garantie, la caution et les autres frais annexes.

Pour le loyer

La Caf



APL : Aide Personnalisée pour le Logement
ALF : Allocation de Logement à caractère Familiale
ALS : Allocation de Logement à caractère Social

Ces trois aides financières sont présentes afin de réduire le montant du loyer ou la mensualité d'emprunt immobilier. Le financement se fait par la **Caisse d'Allocation Familiale** seulement sous certaines conditions. L'ALS est par exemple accordée aux personnes ne bénéficiant pas de l'ALF ni de l'APL.

Le calcul des droits se fait en fonction des ressources du foyer, de sa composition, de la situation professionnelle des membres du foyer et de la nature du logement.

→ Vous pouvez faire une simulation de vos droits sur www.caf.fr. Demande à faire à la CAJ du Jura.

Pour le dépôt de garantie



C'est une avance gratuite du dépôt de garantie sous forme de prêt à taux zéro, remboursable sur 25 mois.

Les bénéficiaires sont :

- salariés du secteur privé non agricole
- jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle ou en recherche d'emploi, en convention de stage
- les étudiants boursiers ou en situation d'emploi. (voir condition)

La présentation de la demande se fait au plus tard deux mois après l'entrée dans les lieux.

→ Renseignements et conditions : www.actionlogement.fr

Pour la caution morale



Pour un logement dans un parc social conventionné APL ou ANAH, l'organisme se porte caution en cas de loyer non payé pour une durée de maximum 3 ans et de 9 mensualités, déductions faites des aides au logement sur un maximum de 2000 €.

Les bénéficiaires :

- salariés du secteur privé non agricole
- jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle ou en recherche d'emploi, en convention de stage
- les étudiants boursiers ou en situation d'emploi. (voir condition)

→ Renseignements et conditions : www.actionlogement.fr



Visale est un dispositif gratuit de cautionnement apporté par **Action Logement aux personnes** qui louent un logement du parc privé, sécurisant les revenus locatifs du bailleur en cas d'impayés de loyers (charges comprises) du locataire.

Pour tous les salariés du secteur privé et tous les jeunes de moins de 30 ans (sauf étudiant non boursier rattaché au foyer fiscal de leurs parents)

→ Renseignements et conditions : www.actionlogement.fr

Des difficultés de paiement



C'est une aide pour le **dépôt de garantie**, le **premier loyer**, la **caution solidaire**, les frais liés à l'**installation** dans le logement (ouverture de compteurs, mobilier...), le **remboursement de certains impayés**...

Il est attribué aux personnes ayant de faibles ressources. →
→ Pour les jeunes de 16 à 25 ans : Demande à faire auprès de la maison des solidarités ou de la mission locale.

FDAF : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

C'est une **aide de secours temporaire** sous forme financière ou de prestations d'accompagnement social. Ce sont des aides ponctuelles et de faibles montants qui doivent répondre à un besoin précis.

Les bénéficiaires sont des jeunes de 18 à 25 ans en **difficultés matérielles**, d'**insertion** ou qui ont de **faibles ressources**.

→ Demande à faire auprès de la maison des solidarités ou de la mission locale.

FNAU : Fonds National d'Aide d'Urgence

Il permet d'apporter rapidement une aide financière personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, à l'étudiant en difficulté.

Il faut être étudiant et avoir maximum 35 ans sous conditions de ressources.

→ Renseignement auprès du service social de votre CROUS.

Pour les apprentis



Subvention versée au locataire d'un montant maximum de 100€ par mois, dans la limite de 36 mois.

Il faut avoir moins de 30 ans, être en formation en alternance dans une entreprise privée du secteur non agricole sous contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage et percevoir au plus 100% du SMIC.

→ Renseignements et conditions : www.actionlogement.fr



Coordonnées des organismes d'aides au logement :

CAF

62 route de Lyon
39007 Saint Claude
0 810 25 39 10

Pour les étudiants : 0 810 29 29 29


www.caf.fr

Action Logement

49 rue du commerce
39000 Lons le Saunier
03 84 24 90 64

Mission locale

24 Quai Jobez
39400 Morez
03 84 33 08 70
hautjura@milobfc.fr

 Mélanie Bruet Milo Promeneurdunet
Christine Milosudjurapdn

Maison des Solidarités

12 quai Jobez
39400 Morez
03 84 34 14 80

Service social du CROUS

40 Avenue de l'observatoire
03 81 48 46 37
25000 Besançon
ou sur www.crous-besancon.fr



Pour des infos et des conseils sur le logement,

rendez-vous sur : www.ijmorez.com

sur les réseaux sociaux :



Aline Pij (Informatrice Jeunesse)
Point Information Jeunesse de Morez



pijmorez

avec les hastags : #logementmorez #pijmorez
#infojeunessejura

ou directement à :

Point Information Jeunesse
10 Quai Jobez - Morez
Locaux de la médiathèque Arcade
39400 Hauts de Bienne
03 84 33 40 61
ijmorez@jeunes-bfc.fr



Service logement

LES AIDES AU LOGEMENT

SERVICE LOGEMENT

